

LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Téléphone : 01 44 11 32 70

fondation@invalidesdeguerre.org



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET
75007 PARIS

<https://www.invalidesdeguerre.org>

Métro : La Tour-Maubourg (ligne 8)

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L.125-10, L.133-1, L.132-1 OU L.132-2 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

2020 COVID - 2021 ENCORE COVID

DEPUIS plus d'un an, nous n'avons que des rencontres téléphoniques, plus de contacts physiques, ce qui distend les liens que nous avons tissés depuis des décennies : vivement que nous soyons débarrassés de ce fléau de COVID.

En 2021, l'une de nos principales revendications concerne la valeur du point de pension. Les discussions traînent en longueur : COVID, plus élections, plus soutiens financiers multiples, ne favorisent pas nos demandes justifiées.

En mars 2021, s'est tenu un groupe de travail tripartite sur l'évolution du point d'indice de la pension militaire d'invalidité.

Les anciens combattants étaient représentés, face à l'administration par : la Fédération André Maginot (FNAM), l'Union nationale des combattants (UNC), l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC), la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), le Comité d'entente des grands invalides de guerre (CE-GIG).

Le constat est le suivant : l'inflation depuis 2005, de l'ordre de 7,5 %, ne sera pas prise en compte. Nous devons nous satisfaire de 2 à 2,5 % d'augmentation sans connaître la date d'application (avec un peu de chance en fin d'année, juste avant les élections).

Cette année, nous recevons, pour le 14 Juillet, 28 jeunes sapeurs-pompiers de la région du Bas-Rhin.

Il faut se dire : « *Ce n'est pas l'espoir qui fait persévérer, mais la persévérance qui donne l'espoir* ».

Prenez bien soin de vous.

Raymond Casal

Président de l'Association nationale
des plus grands invalides de guerre

Sommaire

trimestriel - 99^e année

n° 817 - avril-juin 2021

Page 17

Édito

Pages 18 à 20

Conseil d'administration
du 26 novembre 2020 (*extraits*)

À lire

Pages 21 à 27

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Rapport moral

- fonctionnement
de l'association

Rapport financier

- bilan au 31 décembre 2020
- comptes de l'année 2020
- affectation du résultat 2020
- budget 2021
- mandat des administrateurs

Bulletin de vote encarté

Pages 28 à 31

Infos Handicap & Accessibilité
n° 27

Page 32

In memoriam : Gérard Painchault
nous a quittés

Cotisations 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2020

- Extraits du procès-verbal -

En raison des mesures sanitaires liées à la Covid-19, la réunion s'est déroulée par conférence téléphonique.

FINANCES

PROJET DE BUDGET 2021

Le budget 2021 est arrêté à 383.270€ en augmentation de 41.730€, soit + 12,22 % par rapport à 2020.

Il prend en compte le scénario de vente de la maison de Poulaines et de clôture de la succession Aufrère pour un solde total de l'ordre de 95 k€, d'une part, ainsi que l'encaissement d'une plus-value de l'ordre de 120 k€ dégagée par un titre de créance Axa arrivant à échéance courant janvier 2021, d'autre part.

L'augmentation globale du budget est due, pour l'essentiel, à une provision inscrite pour couvrir les travaux de mise en conformité des locaux du siège (installation d'une ventilation mécanique).

Joseph-Émile Serna appelle l'attention du conseil d'administration sur l'incertitude qui planera sur ce budget et le risque potentiel de prévoir des provisions pour dépréciation de titres, si la crise sanitaire impacte les marchés.

> RECETTES

Au chapitre 74, aucune demande de subvention n'est inscrite. Le président espère le soutien de projets de qualité qui puissent faire l'objet de demandes de subventions publiques et de collecte auprès de donateurs-entreprises. Selon le secrétaire général, l'avènement du Centenaire des PGIG constitue une source potentielle de projets. Le trésorier général suggère de se tourner notamment vers le monde mutualiste et prend comme exemple Unéo, première mutuelle de la défense. Le chapitre 75, *Autres produits de gestion courante*, est en hausse de 43 %, retenant le scénario que le

versement des avoirs du legs Aufrère n'interviendrait pas avant la clôture de l'exercice 2020.

Pour suivre la tendance observée notamment en 2020, les dons des particuliers ont été inscrits pour 1.000 €, en diminution de 50 %. L'ANPGIG a renouvelé son don de 50.000 €.

La contribution annuelle de l'UNABCC est portée à 3.100 €.

L'AEC verse un loyer annuel de 12.000 € abondé d'une participation forfaitaire pour les services généraux (la salle de réunion n'étant pas aux normes, l'AEC ne l'utilise plus et ne versera donc pas les 1.000 € forfaitaires prévus dans le contrat de location), soit un total de 12.500 €.

S'agissant des comptes 76-77, les investissements en pierre-papier devraient générer des loyers d'un montant global de 49.000 €, montant identique à l'année passée.

Le produit Axa Coupon Sérénité 5 arrivera à échéance le 15 janvier 2021 : nous récupérerons la plus-value potentielle, estimée à 120.000 € (Produits nets sur cessions de VMP), et replacerons le capital nominal.

La ligne *Revenus des VMP* est portée à 52.670 € pour ajuster le budget à l'équilibre en procédant aux arbitrages nécessaires.

> DÉPENSES

Le compte 60, *Achats auprès des fournisseurs et prestataires*, est en baisse de 2,71 %.

Le poste consacré au bulletin *Le Grand Invalide* est en augmentation de 5 % en raison de l'obligation légale imposée au routeur d'utiliser du film biodégradable, qui entraîne une hausse de prix significative. La prévision est basée sur la facture moyenne des trois dernières années.

La ligne *Fournitures de bureau, produits d'entretien et petit équipement* est en baisse de 33,33 % pour tenir compte de la tendance

constatée en 2020 (confinement et télétravail ayant entraîné une baisse de consommation).

Le compte 61, *Services extérieurs*, est en baisse de 3,8 %.

Aucune prévision de travaux de copropriété n'étant à l'ordre du jour pour 2021, les charges sont stables. Contrairement à ce qui avait été annoncé, la fondation n'est pas soumise aux charges de copropriété liées aux frais de l'ascenseur de l'immeuble.

Le poste *Entretien - réparation* est en baisse de 33,33 % à 2.000 €. Afin de réduire les coûts de fonctionnement, nous avons signé un avenant au contrat de maintenance du groupe électrogène et des blocs autonomes. À partir de l'année 2021, le contrat prévoit les opérations suivantes : une grande visite de maintenance (inchangée), trois essais (au lieu de six), une visite BAES (au lieu de deux). Le gain global annuel est de 700 €.

Le compte 62, *Autres services extérieurs*, est en hausse de près de 114 %. Afin d'assainir les conditions de travail des salariés et respecter les dispositions du code du travail et du règlement sanitaire départemental, des travaux d'installation d'une ventilation sont inscrits pour 37.500 €, estimation qui sera affinée après dépouillement de la consultation de mise en concurrence (trois devis recherchés).

S'agissant de la salle du sous-sol, la société Climetude, en charge du 1^{er} devis, nous a certifié que ce local était correctement aéré grâce à une ventilation naturelle (entrée d'air par l'escalier et sortie par les deux gaines d'extraction situées de chaque côté de la salle). Toutefois, Charles Deygas souhaite en obtenir confirmation par d'autres professionnels.

Conformément à la décision du bureau du 10 septembre 2020, les archives *Dolce Farniente*, conservées par la société Iron Mountain, seront détruites à l'exception des bulletins de salaire

que la législation impose de conserver: dix cartons seront rapatriés au siège de la fondation. La conservation d'archives disparaît du budget 2021 (économie annuelle de 775 €).

En raison de la crise sanitaire, la grande majorité des réunions se tiennent par conférence téléphonique. Les frais de déplacement des administrateurs sont donc en forte baisse de 45,45 % à 6.000 €. Pour tenir compte de l'historique 2020, le poste *Affranchissement* est inscrit à 1.000 € en baisse de 16,67 %.

En raison des frais prélevés par la Société générale - banque privée, les services bancaires sont en très forte augmentation à + 445 %. À la différence des autres prestataires dont les frais sont prélevés directement sur les produits, la Société générale-banque privée prélève sur notre compte de gestion les commissions pour la conservation du portefeuille, les droits de garde, ainsi que les coûts de consultation par internet des deux comptes à vue et des deux comptes-titres. Hélène Boulaye établira un tableau comparatif des frais prélevés par chaque prestataire financier.

Le compte 63, *Taxe d'habitation, taxes foncières et formation professionnelle*, est en augmentation de 1,2 %.

Le compte 64, *Charges du personnel*, augmente de 1,36 % pour prendre en compte la hausse systématique des charges patronales et du plafond de la Sécurité sociale, applicable au 1^{er} janvier. Le trésorier général rappelle que ce poste représente 58 % du budget global et que le personnel travaille également au quotidien au profit de l'association.

Le compte 65, *Autres charges de gestion courante*, est en augmentation de 26 %.

Le poste *Activités du programme d'actions* est inscrit pour un montant de 48.000 € annuels (10.000 € par comité d'action auxquels s'ajoute, à titre dérogatoire, le report des crédits non consommés en 2020 en raison de la crise sanitaire).

Conformément au testament de M^{me} Aufrère, la fondation est chargée de l'entretien de sa tombe pendant 20 ans: pour 2021, les frais s'élèvent à 140 € pour deux interventions.

Le compte 68, *Dotations aux amortissements et provisions*, est en baisse de 21,5 %, en raison du transfert des achats de logiciels au chapitre 61 (poste *Documentation, abonnements*), le principe de l'abonnement annuel étant désormais largement répandu chez les fournisseurs.

Le total général des dépenses augmente de 12,22 % en raison de la provision inscrite pour financer les travaux d'installation d'une ventilation mécanique.

Résolution n° 134: «Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre approuve le projet de budget 2021 arrêté à 383.270 €.»

Résultat de la mise aux voix

Pour: 12 voix / contre: 0 voix / abstention: 0 voix.

La résolution n° 134 est adoptée à l'unanimité.

SUCCESSION AUFRÈRE ET AFFECTATION D'UN LEGS

Sur proposition du trésorier général, le bureau a donné son accord pour récupérer de la trésorerie à hauteur de 35 k€ sur le solde du compte succession avant la fin de l'année 2020.

-> Maison:

Devant l'inaction du cabinet notarial mandaté pour la vente de la maison, le président a décidé de lui retirer la vente pour la confier à l'agence immobilière Nestenn de Valençay qui a reçu un mandat exclusif de trois mois. À cet effet, une lettre recommandée a été adressée le 8 octobre à M^e Yann Malard, nouveau responsable de l'office de Selles-sur-Cher. L'accusé de réception nous a été retourné le 15 octobre. Mandatée pour la vente, l'agence Nestenn a visité le bien et l'a estimé entre 85 k€ et 90 k€. Compte tenu de l'état global de la maison qui présente des fissures sur plusieurs murs, le président a demandé que la maison soit mise en vente à 87 k€.

VIE DE LA FONDATION

14 JUILLET 2021

Le projet de l'année 2020 est reporté pour 2021 avec un pro-

gramme inchangé. Mireille Hincker, vice-présidente de l'ANPGIG et présidente du comité Alsace des PGIG, a repris contact avec le président des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin qui lui a confirmé l'impatience des jeunes à honorer cette invitation.

Pour mémoire : pour l'hébergement du groupe des sapeurs-pompiers de Strasbourg, l'association a déposé le 27/11/2019 une réservation au BVJ en versant des arrhes de 1.852,50 €. Le BVJ considère ce versement comme un avoir valable jusqu'au 15 juillet 2025.

COMPOSITION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL

Afin de renforcer le comité Scientifique et Médical dont un poste était vacant, le bureau a validé la proposition de Louis Cador d'y intégrer le médecin chef des services hors classe Paul Balandraud.

Louis Cador, qui le connaît bien, précise qu'il a 53 ans, dirige le pôle de chirurgie opérationnelle viscérale des hôpitaux de la plateforme sud-est (hôpitaux de S^e Anne à Toulon et Laveran à Marseille) et est responsable de l'activité chirurgicale et pédagogique en chirurgie viscérale, thoracique et vasculaire de la plateforme sud-est. Depuis 2019, il est chargé par la Direction générale de la santé d'étendre l'activité de la chaire de chirurgie appliquée aux armées à la communauté chirurgicale civile (pour couvrir le besoin de formation du personnel soignant à la prise en charge des blessés de guerre, né après les attentats terroristes).

Co-créateur du Module de chirurgie vitale (soutien de proximité aux forces déployées sur le terrain), il participe à la modernisation du soutien chirurgical des forces armées. Il est également responsable de l'enseignement de la chirurgie de guerre au profit des internes de chirurgie et des chirurgiens seniors au titre de la formation continue sur tout le territoire.

Le président remercie Louis Cador et se félicite de l'arrivée de cet éminent spécialiste au sein du comité Scientifique et Médical.

COMPOSITION DU COMITÉ HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

Afin de renforcer le comité dont il a la charge et préparer l'avenir, Jean Jeuland a souhaité intégrer Jean-Marie Leduc au comité Handicap et Accessibilité : celui-ci a donné son accord. Ils ont prévu de se rencontrer dans le courant du mois de janvier 2021. Le président remercie Jean-Marie Leduc de bien vouloir rejoindre ce comité et apporter son aide. Jean-Marie Leduc remercie le président de la confiance qui lui est ainsi accordée.

DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION

CRÉATION D'UN LIVRE AVEC L'AEC

La réunion prévue le jeudi 22 octobre à 10 heures au siège de la fondation n'a pas pu se tenir en raison des contraintes sanitaires qui interdisent les réunions de

plus de six personnes en un même lieu. Le bureau souhaitait réunir une conférence téléphonique, mais l'AEC a décliné cette proposition. La réunion a été reportée au mardi 12 janvier 2021 à 10 heures.

Le président manifeste son inquiétude devant le retard ainsi pris par le projet ; il forme le vœu que la réunion se tienne comme prévu.

Le trésorier général souhaite que les caractéristiques du livre soient rapidement définies (format, tirage, coût global, etc.) pour pouvoir :

- adresser aux organismes institutionnels des demandes de subvention dans les délais réglementaires, à savoir avant le 15 mars 2021 ;
- présenter un projet abouti dans le cadre du mécénat d'entreprises.

Patrice Molle informe les administrateurs que les Gueules cas-

sées maintiennent la célébration de leur Centenaire en 2021 malgré le contexte sanitaire (le risque d'un report en 2022 et donc d'une *collision* avec notre propre centenaire avait été évoqué lors du dernier conseil).

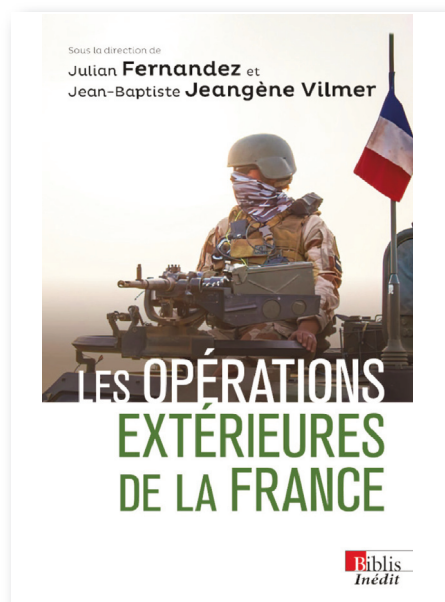
POINT SUR LE CENTENAIRE

Le centenaire des PGIG sera célébré en 2022, la première association de « plus grands invalides de guerre » ayant été créée le 15 octobre 1922.

Le président souhaite lancer sans attendre la réflexion sur les actions à prévoir pour célébrer dignement cet anniversaire (événementiel autour d'un dîner de soutien, d'un colloque, du livre du centenaire publié avec l'AEC et de projets particuliers).

Caroline Girelli prend la place de Véronique Peaucelle-Delelis au sein du comité d'analyse stratégique. ■

À LIRE ...



LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES DE LA FRANCE

Depuis le début du XXI^e siècle, les opérations extérieures de la France (OPEX), c'est-à-dire les interventions de ses forces armées à l'étranger, se sont multipliées.

Des milliers de soldats sont aujourd'hui déployés sur plusieurs théâtres extérieurs, notamment au Sahel et au Levant. Alors que ces opérations doivent faire face à des défis croissants dans une période d'intensification et de diversification des menaces, cet ouvrage fait le point sur le cadre d'intervention des OPEX et tire quelques leçons de retours d'expérience.

Croisant des regards militaires et civils, théoriques et pratiques, dans une approche globale et pluridisciplinaire (histoire, droit, science politique, sociologie), il permet de mieux saisir cette dimension importante et pourtant méconnue de la politique étrangère de la France.

de Julian Fernandez et Jean-Baptiste Jeangène Vilmer

Préface du général Henri Bentégeat

Éditeur : Cnrs (8 octobre 2020) - 300 pages - 10 €

Julian Fernandez est professeur de droit public à l'université Panthéon-Assas (Paris 2), directeur du Centre Thucydide.

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer est directeur de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

Assemblée générale 2021

En application de l'article 6 des statuts de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre, les membres se prononcent par correspondance sur les rapports soumis à l'assemblée générale.

À cet effet, un bulletin de vote et une enveloppe pour le retour sont encartés dans le présent numéro du *Grand Invalide*.

Merci de renseigner le bulletin et timbrer l'enveloppe avant de la poster. Afin de préserver l'anonymat du votant, ne rien inscrire sur le bulletin ou sur l'enveloppe (nom, signe distinctif, etc.).

Conformément aux statuts de l'association, tous les adhérents reçoivent ce bulletin.

Le rapport moral fait l'objet du vote n° 1 soumis à l'assemblée générale. Vous le trouverez pages 21 à 23.

La suite des votes est ainsi répartie :

- pp. 24 à 26, le rapport financier 2020 (vote n° 2) ;
- page 27, les comptes de l'exercice 2020 (vote n° 3), le bilan de l'exercice 2020 (vote n° 4), l'affectation du résultat 2020 (vote n° 5), le budget 2021 (vote n° 6) le renouvellement des administrateurs du 2^e tiers (votes n° 7 et 8).

À L'ATTENTION DES CONJOINTS SURVIVANTS :

Vous disposez du droit de vote, profitez-en en remplissant le bulletin joint à votre journal et en le retournant dans l'enveloppe prévue à cet effet !

Vote n° 1 – Rapport moral 2020

Avertissement : Pour une simplification de lecture et par convention, le présent rapport désigne l'Association nationale des plus grands invalides de guerre comme « l'association » ou « l'ANPGIG », et la Fondation des plus grands invalides de guerre comme « la fondation » ou « la FPGIG ».

Les cérémonies du 14 juillet qui constituent le fait marquant de l'année ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

NOS EFFECTIFS

Il est utile de rappeler que l'association s'adresse aux anciens combattants bénéficiaires des articles L.125-10 (ex-L.16), L.133-1 (ex-L.18), L.132-1 (ex-L.36) ou L.132-2 (ex-L.37) du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de

guerre (c'est-à-dire aux grands invalides de guerre titulaires d'une pension d'invalidité égale ou supérieure à 85 %) ainsi qu'à leur conjoint survivant (art.1). Dans un souci de simplification, les statuts ne prévoient qu'une catégorie d'adhérent : le membre actif (art.3).

L'assemblée générale de l'association comprend tous les membres de l'association à jour de cotisation. En conséquence, le droit de vote a été étendu aux conjoints survivants, ce qui est une nouveauté par rapport à l'excédération.

Au 31 décembre 2020, 598 personnes étaient inscrites au fichier des membres actifs : 326 GIG et 272 conjoints survivants (au 31 décembre 2019, les effectifs étaient de 630, soit une baisse de 5,35 %).

Au cours de l'année 2020, 24 camarades GIG nous ont quittés (pour mémoire : 28 décès en 2019). L'association a payé un lourd tribut avec le décès de plusieurs figures marquantes du mouvement : MM. Baud, Chacornac, Fournier, Humblot, Perez, et Rousselle. Nos pensées vont vers les familles durement éprouvées et en particulier vers les conjoints survivants qui, dans leur grande majorité, demeurent attachées à l'association en rejoignant la cohorte des conjoints survivants adhérents.

Au cours de l'année 2020, le bureau national a validé l'adhésion d'un camarade et de treize conjoints survivants.

Comme pratiquement l'ensemble des associations combattantes, notre mouvement constate d'année en année la baisse du nombre d'adhésions.

Aux nouveaux adhérents, nous souhaitons la bienvenue parmi les PGIG.

DÉCORATIONS

> *Ordre national de la Légion d'honneur*

Les décrets d'élévation, promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des mutilés de guerre, déportés résistants et prisonniers du Viet-Minh, datés du 29 octobre 2020, ont été publiés au *Journal officiel* du 31 octobre 2020.

Nous y avons relevé la promotion au grade d'officier de notre camarade Yves Benentendi, gendarme, au titre de l'article R. 43 « Prisonnier du Viet-Minh ».

M^{me} Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées nous a informé que le calendrier des promotions 2020 des ordres nationaux, avait été modifié en raison des événements sanitaires. Toutes les promotions de la Légion d'honneur (LH) et de l'ordre national du Mérite (ONM) ont été repoussées au 1^{er} janvier 2021.

Les promotions publiées à cette date comprenaient donc les promotions du 15 mai et du 15 novembre pour l'ONM et du 14 juillet et 1^{er} janvier pour la LH. Les croix du millésime 2020 de la ministre et de la secrétaire d'État ont donc été honorées en une seule fois.

Un avis portant sur les promotions 2020 de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite, publié au *Journal officiel* du 1^{er} janvier 2021 rappelle que depuis près d'un an, toute la population française, comme celle des autres pays, a été confrontée à une crise sanitaire majeure aux répercussions inédites. De nombreux compatriotes se sont investis professionnellement et bénévolement, en faisant preuve d'un engagement impressionnant. Aussi, à l'occasion du

regroupement des promotions annuelles dans les deux ordres nationaux pour le 1^{er} janvier, le président de la République et le Gouvernement ont souhaité que les propositions comprennent une part importante de personnes ayant contribué à la lutte contre le virus, à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activités. 63 % des personnes récompensées dans ces décrets le sont plus particulièrement pour leur participation aux actions menées contre l'épidémie. Ces nominations et promotions incarnent ainsi parfaitement les valeurs et mérites distingués par nos deux premiers ordres nationaux.

Dans le décret du 31 décembre 2020 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite, nous y avons relevé la promotion au grade d'officier de Bernard Le Ferran, secrétaire général adjoint de l'ANPGIG et, par ailleurs, directeur de la Fondation des plus grands invalides de guerre.

AU SIÈGE NATIONAL

L'association contribue aux dépenses créées par son activité en versant une participation annuelle de 50 k€ à la Fondation qui l'héberge, à travers les dispositions de la convention signée le 9 juillet 2014. Ces frais concernent la mise à disposition du personnel, les fournitures de bureau (papier, enveloppes, encre, etc.) et l'affranchissement du courrier.

Les frais d'achat et d'entretien du matériel technique d'infrastructure, du matériel informatique et de bureautique sont supportés en totalité par la fondation.

En matière de sécurité informatique, la disponibilité des données est assurée au moyen de sauvegardes individuelles quotidiennes effectuées sur un serveur de stockage en réseau ainsi que sur clé USB.

Le site internet créé en 2006 a été définitivement fermé. Un

nouveau site a été mis en ligne en février 2020. Il regroupe l'ensemble des informations relatives à la fondation et contient un espace dédié à l'association. Les plus grands invalides de guerre y retrouvent un guide législatif et social les informant de leurs droits et leur permettant de tenir à jour leur connaissance, notamment sur la législation des pensions qui évolue peu, mais demeure complexe.

L'association y dispose d'un espace particulier d'informations sur le fonctionnement accessible sur Internet aux adhérents équipés d'un ordinateur à l'adresse suivante :

<http://www.invalidesdeguerre.org>.

L'onglet L'ASSOCIATION (ANP-GIG) permet d'accéder aux rubriques suivantes :

- historique ;
- statuts ;
- gouvernance ;
- les comités ;
- informations juridiques et sociales ;
- adhésion ;
- faire un don à l'association.

À la rubrique « Informations juridiques et sociales » figurent de nombreuses informations pratiques sur :

- aides sociales ANPGIG ;
- code des PMIVG ;
- conjoints survivants ;
- décès ;
- PMI et ISF-IFI ;
- PMI et succession.

Les tâches administratives de gestion courante de l'association sont identiques à celles de l'ex-fédération. Les correspondances épistolaires sont en diminution en raison de la baisse des effectifs. Les questions posées en matière de droits des pensions, de droit social ou fiscal, sont souvent complexes et nécessitent de longues recherches. Les ressources numériques disponibles sur internet permettent toutefois de gagner du temps dans le traitement des réponses.

Une trentaine de courriers *départ* ont été traités par le secrétariat général. Les échanges de courrier électronique ont généré un flux d'environ deux cent cinquante messages utiles et représentent une charge de travail plus importante que le courrier postal classique.

Les visites au siège national diminuent du fait du nombre moins important d'adhérents. Elles subsistent malgré tout, en particulier avec les adhérents franciliens qui viennent régler leur cotisation au siège et en profitent parfois pour poser une question relative à leur situation administrative présente ou à venir.

Hélène Boulaye assure l'enregistrement et le suivi comptable de l'association, ainsi que le traitement administratif des dossiers d'adhérents. Dans le domaine financier, elle travaille en liaison avec Bernard Legrand, trésorier national, et Bernard Le Ferran, secrétaire général adjoint.

LE GRAND INVALIDE

Le bulletin *Le Grand Invalide* est l'organe de la fondation qui supporte, de ce fait, l'ensemble des frais de fabrication, d'impression et de routage. La publication est éditée à un rythme trimestriel.

Des pages sont ouvertes à l'association sans restriction de volume. Pour 2020, le tirage moyen de ce bulletin a été de 1.000 exemplaires (identique à l'année 2019).

Depuis le n° 808, le bulletin est téléchargeable sur le site internet de la fondation (rubrique *Documentation*).

GOVERNANCE

Les membres du conseil d'administration se sont réunis à trois reprises : les 10 mars, 9 juin et 3 novembre. La réunion du 10 mars s'est tenue au siège parisien. En raison de la crise sanitaire, les deux autres réunions ont été organisées :

- par consultation écrite (9 juin);

- par conférence téléphonique (3 novembre).

Ces réunions ont connu une très bonne fréquentation (80 % des titulaires présents en moyenne, participation supérieure à celle de 2019).

Conformément à l'article 7 des statuts, le conseil d'administration est renouvelé par tiers tous les ans. Les quatre administrateurs constituant le 2^e tiers ayant exprimé le souhait de renouveler leur mandat, ils ont été reconduits par l'assemblée générale 2020 à la quasi-unanimité des suffrages exprimés : Jean-Marie Leduc et Jean Orlandini.

Le conseil d'administration est composé de dix membres. Il n'y a plus d'administrateur suppléant.

Le bureau national a été reconduit dans ses fonctions pour la période 2020-2021 :

- président : Raymond Casal ;
- vice-présidents : Georges Morin, Mireille Hincker ;
- secrétaire général : Georges Morin ;
- secrétaires généraux adjoints : André Toquet, Bernard Le Ferran ;
- trésorier général : Bernard Legrand ;
- trésorier général adjoint : Jean Orlandini.

Le bureau s'est réuni une fois (6 octobre). La présence hebdomadaire des membres du bureau permet d'assurer un suivi des affaires et dossiers en cours.

Les documents préparatoires aux réunions de gouvernance (conseil d'administration et bureau), ainsi que les procès-verbaux et comptes rendus, sont rédigés par Bernard Le Ferran, secrétaire général adjoint, et adressés à tous les administrateurs et présidents de comité par courrier électronique ou courrier postal, selon les cas.

LES COMITÉS

Au 31 décembre 2020, les neuf comités en activité regroupent

189 membres, soit 31,60 % des adhérents.

68,4 % des adhérents sont gérés directement par le siège national.

Un comité a été dissous à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Bouches-du-Rhône (démission du président Holdorf).

Deux comités ont été dissous à compter du 1^{er} mai 2020 :

- Maine-et-Loire (après le décès du président Rousselle) ;
- Pyrénées (démission du président Lacinnik pour raison de santé).

LE PRÉSIDENT NATIONAL

Les activités de représentation ont considérablement été réduites en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

À chaque fois que cela a été possible, le président a poursuivi ses activités, tant au sein des instances combattantes qu'au bureau de l'association.

Il a notamment procédé, en comité restreint, au ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe, le 14-Juillet, accompagné par le préfet honoraire Patrice Molle, représentant de la fondation des PGIG.

APPAREILLAGE, AIDES TECHNIQUES ET ACCESSIBILITÉ

Pour permettre aux adhérents de l'ANPGIG de continuer à être informés de l'évolution en matière d'appareillage, d'aides techniques et d'accessibilité, André Fournier avait proposé au conseil d'administration de la Fondation d'insérer dans *Le Grand Invalide* une rubrique de deux pages intitulée *Infos Handicap & Accessibilité*.

Malheureusement, André Fournier nous a quittés le 30 juin. Bernard Le Ferran a repris le flambeau et poursuivi la publication de la rubrique à partir du numéro 24.

Quatre numéros ont été publiés au cours de l'année 2020 (nos 22

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'ANPGIG laisse apparaître un excédent de 52.959,12 €, en augmentation de 465,67 % par rapport à 2019. La pandémie de la Covid-19 a empêché les administrateurs de se réunir à Paris. Les frais des administrateurs ainsi que les repas pris en commun ont été rares. Les cérémonies du 14-Juillet avec l'invitation d'un groupe de jeunes ont été annulées. Les économies induites et forcées sont la seule bonne nouvelle apportée par ce virus.

LES RESSOURCES

Les recettes totales de l'association sont de 116.226 €, en augmentation de 5,22 % par rapport à 2019. Elles se répartissent en cinq grands domaines : les subventions, les cotisations, les dons, les produits divers, les produits exceptionnels et financiers.

a. Les subventions

Les subventions sont en baisse de 2,41 %.

Le montant de la subvention UBFT versée en 2020 a subi une sensible baisse de 6,15 %, passant de 91.200 € à 86.000 €, soit 21.500 € par trimestre. Cette subvention est proportionnelle au dividende servi à l'UBFT par La Française des Jeux : la baisse résulte d'une demande du ministère des finances.

La ville de Paris nous a versé une subvention de 3.000 € pour l'organisation du 14-Juillet. Le projet ayant été annulé en raison de la crise sanitaire, les fonds seront utilisés pour le projet 2021.

Depuis 2014 et l'instauration de son nouveau dispositif d'action sociale, l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre ne verse plus d'allocation aux associations.

b. Les cotisations et les dons

La cotisation nationale pour l'année 2020 est restée fixée à 36 €, valeur inchangée depuis l'année 2000. La cotisation des conjoints survivants est maintenue symboliquement à 1 €. Le montant total des cotisations perçues en 2020 s'élève à 11.086 €, en diminution de 9,85 % par rapport à 2019 (-1.211 €). Cette chute s'explique par la diminution du nombre de nos adhérents et par un recrutement très difficile.

Les dons ont augmenté de 14,12 % par rapport à 2019.

c. Les produits divers, exceptionnels et les intérêts

En raison de la crise sanitaire, les manifestations de la fête nationale ont été annulées et le compte Produits divers, qui enregistrent les remboursements des dîners du 14 Juillet, n'a pas eu de mouvement.

Les produits exceptionnels sont dus à la clôture des comptes des comités suivants :

- Comité des Bouches-du-Rhône / démission du président Holdorf -> compte chèque : 487,28 € ;
- Comité des Pyrénées / démission du président Lacinnik -> compte chèque : 6.361,84 € ;
- Comité Maine-et-Loire/ décès du président Rousselle, le 8 avril 2020 -> 1.599,13 €.

Le livret A ouvert à la Banque postale a rapporté 409,65 € d'intérêts en 2020. Le taux de rendement était de 0,75 % jusqu'au 31 janvier 2020 (valeur effective depuis le 1^{er} août 2015) et de 0,50 % depuis le 1^{er} février 2020. Le livret A est un compte d'épargne rémunéré dont les fonds sont disponibles à tout moment. Le solde du compte est de 79.061,75 € au 31 décembre 2020.

LES DÉPENSES

Les dépenses totales de l'association s'élèvent à 63.267 €, en diminution de 37,42 % par rapport à l'année 2019.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse :

- Diminution des dons de 16.300 € (-10.000 € rénovation d'une chambre à INI, -6.000 € Comité Scientifique et Médical de la fondation, -300 € la Flamme sous l'Arc-de-Triomphe) ;
- Annulation des manifestations du 14-Juillet en raison de la crise sanitaire (économie de 5.240 €) ;
- Diminution du poste réception (-1.246 €)
- Diminution de la participation aux activités du Comité d'entente GIG (-7.000 €) ;
- Aide exceptionnelle à un adhérent (-2.000 €) ;
- Pas de dîner de soutien de la Fondation des PGIG (-5.000 €) ;
- Augmentation de la cotisation du Comité d'entente GIG (+1.000 €).

a. Achats

L'ANPGIG prend à sa charge 34 % du poste Fournitures de bureau/produits d'entretien supporté par la fondation (cf. résolution 121 CA du 03/12/2019). La FPGIG a budgété 3.000 € dans son projet de budget 2020, la part de l'association se retrouve à 1.100 €. Achat de 2 cartouches HP 303 XL noir pour le président pour 94 €.

b. Services extérieurs

Les cotisations, les abonnements et la documentation sont payés tout au long de l'année selon les besoins. Le total pour 2020 s'élève à 4.054 €, en augmentation de 1.000 € (la cotisation du Comité d'entente GIG a été augmentée de 1.000 € à 3.500 € pour l'année 2020).

Les cotisations versées :

- La Flamme sous l'Arc de Triomphe: 200 €;
- UFAC: 157 €;
- Comité d'Entente GIG: 3.500 €;
- Les Ailes Brisées: 15 €.

Les abonnements contractés (revues au format papier):

- Association mode d'emploi: 89 €;
- Le Particulier de juillet à décembre: 32 €;
- UFAC info: 5,50 €;
- APCH le Point Carré: 55 €.

c. Autres services extérieurs

Cadeaux

Les bandes dessinées traditionnellement offertes aux élèves invités pour le 14-Juillet n'ont pas été achetées en raison de l'annulation de l'événement pour cause de crise sanitaire (économie de plus de 340 €).

Les dons

Les dons versés aux associations s'élèvent à 53.000 €:

- Fondation des PGIG: 50.000 € (CA 3 décembre 2019 - résolution n° 121 - budget prévisionnel 2020 - CA 9 juin 2020 résolution n° 133);
- Handicap Nord/Sud: 1.200 € (CA 3 décembre 2019 - résolution n° 121 - budget prévisionnel 2020);
- FNAME: 1.000 € (CA 3 décembre 2019 - résolution n° 121 - budget prévisionnel 2020);
- CS-INI: 500 € (CA 3 décembre 2019 - résolution n° 121 - budget prévisionnel 2020);
- Handi'chiens: 300 € (CA 3 décembre 2019 - résolution n° 121 - budget prévisionnel 2020).

Les frais des administrateurs et réceptions

Les frais des administrateurs s'élèvent à 207,50 €, en baisse de 81,29 %.

Il est à noter que les administrateurs franciliens du bureau ne demandent pas à être défrayés

pour leurs déplacements hebdomadaires, à l'exception, de manière épisodique, des frais de bouche.

Dans l'année 2020, l'association a tenu trois conseils d'administration et un bureau. Réuni avant le confinement, le 1^{er} conseil d'administration s'est déroulé au siège, le 2^e a été organisé par consultation écrite et le dernier en audioconférence. Les réunions du bureau se sont déroulées par conférence téléphonique.

Les frais de réception ont diminué de 46,90 % par rapport à 2019 (un seul conseil d'administration a eu lieu au siège, les administrateurs parisiens ont pu déjeuner dans les restaurants proches du siège quand ceux-ci étaient encore ouverts).

Manifestations extérieures

Pour 2020, il n'y a pas eu de dépenses pour ce poste qui finance les fleurs lors des obsèques des personnalités de l'association.

Le 14-Juillet

Raymond Casal pour l'ANPGIG et Patrice Molle pour le FPGIG ont procédé au ravivage de la Flamme et déposé une gerbe aux noms des Plus grands invalides de guerre.

Frais bancaires

D'un montant de 151,20 €, ces frais correspondent à la cotisation pour la consultation des comptes de La Banque Postale sur internet (37,80 €/trimestre).

d. Autres charges de gestion courante

Par courrier du 30 juin, le comité d'entente des grands invalides de guerre nous a sollicités pour le paiement de la cotisation et la participation aux activités: 500 € pour les activités (-93,33 %) et 3.500 € pour la cotisation.

LES ACTIONS SOCIALES

Par suite d'une décision du conseil d'administration de la fondation datée du 26 mars 2013, l'action sociale est gérée par l'ANPGIG, puisque seule l'association est en contact direct avec les adhérents. Cependant, pour des raisons fiscales, les différents comptes sociaux sont détenus par la fondation.

a. Le secours au décès

Rappels: > Sur proposition du trésorier, le bureau approuve le principe de régler les secours au décès sur les fonds de la donation Thuillier. Cette proposition ne trahissant en rien l'esprit du donateur, le conseil d'administration du 25 mars 2014 a entériné cette décision à l'unanimité. À compter du 1^{er} janvier 2014, les secours au décès sont imputés systématiquement et exclusivement sur le compte Thuillier.

> Par décision du conseil d'administration du 26 juin 2018, la valeur du secours au décès, allocation réservée aux conjoints survivants des membres à jour de cotisation, est fixée forfaitairement à 1.000 €.

Seize secours au décès ont été versés pour un montant total de 16.000 € (pour mémoire en 2019, vingt-cinq secours avaient été versés pour un montant de 25.000 €).

b. Donation Thuillier - aides financières

Le fonds Thuillier, géré par une commission de trois administrateurs: M^{me} Algrain, MM. Le Ferran et Legrand, permet d'attribuer, sur demande, des aides aux conjoints survivants ayant des difficultés financières. Aucune aide n'a été demandée en 2020.

Après déduction des secours au décès (décision du CA du 25 mars 2014) désormais imputé

sur ce fonds, le solde du compte est de 148.147,13 € au 31 décembre 2020.

c. Legs Scott

Le fonds Scott est géré par la même commission d'attribution que le fonds Thuillier. Il sert à participer à l'acquisition de matériels ou à l'aménagement de véhicules ou de sanitaires. L'aide est plafonnée à 1.000 €. Elle est renouvelable tous les deux ans pour les aides techniques et l'appareillage, et tous les cinq ans pour les équipements automobiles.

Au cours de l'exercice 2020, nous n'avons reçu aucune demande.

Le solde du legs Scott est de 64.750,33 € au 31 décembre 2020 (rappel: pour des raisons fiscales, ce compte est détenu par la fondation).

Les ressortissants du CPMIVG, bénéficiaires de l'article L.212-1 (ex-L.115), ont désormais la possibilité d'obtenir une prestation complémentaire de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) dès lors qu'un remboursement au titre des prestations légales génère un reste à charge. Il leur suffit d'adresser un dossier de demande à la commission des secours et des prestations complémentaires (CSPC). Ils peuvent aussi adresser une demande d'aide financière au service départemental de l'ONACVG pour des travaux d'aménagement d'un véhicule automobile. Afin de garantir la transparence nécessaire à une bonne gestion du fonds Scott, la commission d'attribution exige désormais que le demandeur transmette à l'ANPGIG, avec son dossier de demande, la réponse obtenue de la part de la CSPC et éventuellement de l'ONACVG. Cela présuppose donc qu'avant de s'adresser à l'association, le demandeur aura sollicité la CNMSS (para 16 - CA ANPGIG du 14 mars 2017).

d. Les ristournes au comité

Ces ristournes sont calculées selon la formule suivante:

$$\left(\frac{\text{nbre adh du comité}}{\text{nbre total adh des comités}} \times (\text{total dons et cotisations}) \times 20\% \right) + (20\% \times \text{moyenne action sociale sur 4 ans})$$

La prise en compte de l'action sociale dans l'équation est utilisée pour inciter les présidents des comités à utiliser ce type d'entraide auprès des adhérents. Au contact du terrain, ils sont en effet les mieux placés pour agir dans ce domaine, tant par la connaissance des besoins, que par la rapidité d'intervention.

Pour l'année 2020, neuf ristournes ont été versées le 14 mai pour un total de 2.414 €.

e. Concession Blondy-Lefebvre

En 1982, l'ex-FNPGIG avait reçu un legs universel d'environ 39.811 € provenant de la succession Blondy-Lefebvre. Le souhait du donateur concernait l'entretien de la tombe que la fédération a honoré jusqu'à sa dissolution en 2010.

L'ANPGIG a repris l'ensemble des obligations de l'ex-FNPGIG et, notamment, l'entretien de cette tombe. À partir de 2012, la prestation a été réduite à trois nettoyages annuels: aux Rameaux, le 15 août et à la Toussaint. À ce jour, la dépense totale depuis la réception du legs s'élève à 5.105 €.

f. Concession Pierre Régnier

Le renouvellement pour 10 ans de la concession funéraire de Pierre Régnier, ancien président de la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre, a été effectué le 6 novembre 2018 (règlement de 39 €). Le prochain renouvellement sera à prévoir en novembre 2028.

g. Contribution aux actions du Comité d'entente GIG

Conformément à la décision prise à la majorité des présidents consultés du CE, la cotisation 2020 prendra en compte les spécificités économiques provoquées par la crise coronavirus:

- Cotisation: 3.500 €;
- Participation aux activités: 500 €.

CONCLUSION

Au terme de l'année 2020, l'Association nationale des plus grands invalides de guerre a célébré ses neuf ans d'existence.

Les finances de l'association présentent un résultat bénéficiaire qui démontre une saine gestion des avoirs par l'équipe dirigeante.

Les huit comités en activité fonctionnent de manière efficace. Cependant, en raison de la personnalité ou de l'état de santé de chaque président, certains groupements sont plus actifs que d'autres. Nous regrettons la démission de Stanislas Lacinnik de son poste de président du comité des Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques) pour raison de santé.

Enfin, l'année 2020 a apporté un lot particulièrement important de tristesse avec les décès d'éminentes figures de l'ex-fédération parmi lesquelles nos camarades Paul Baud, André Chacornac, André Fournier, Lucien Humblot, Charles Perez et André Rousselle. Ces personnalités ont occupé pendant de nombreuses années et de manière très active, des fonctions au sein de l'association et de l'ex-Fédération (vice-président, secrétaire général, administrateur et président de section et président de comité). ■

Paris, le 11 mai 2021

Vote n° 3

Compte de résultat 2020

RECETTES

Subvention UBFT	86.000€
Subvention DPMA et Ville de Paris	3.000€
Cotisations membres	10.946€
Cotisations conjoints survivants	140€
Dons	7.282€
Intérêts	410€
Produits exceptionnels	8.448€

Sous-total 116.226€

DÉPENSES

Fournitures bureau	1.194€
Documentations, abonnements	181€
Cotisations diverses	3.873€
Dons	3.000€
Dons FPGIG	50.000€
Frais administrateurs	208€
Charges 14 Juillet	200€
Réceptions	1.411€
Services bancaires	151€

Sous-total (A) 60.218€

Aide exceptionnelle / Comité d'entente	500€
Ristournes comités	2.414€
Divers	135€

Sous-total (B) 3.049€

Total général 63.267€

Vote n° 4

Bilan de l'exercice 2020
(au 31 décembre)

ACTIF

Actif immobilisé	-
Créances	-
Disponibilités	295.054€

Total 295.054€

PASSIF

Report à nouveau	241.416€
Résultat exercice	52.959€
Autres dettes	679€

Total 295.054€

Vote n° 6

Budget 2021

RECETTES

Subvention UBFT	60.200€
-----------------	---------

Sous-total (A) 60.200€

Projet	14.907€
Dons	6.000€
Cotisations membres actifs	10.120€
Cotisations conjoints	180€

Sous-total (B) 31.207€

Produits financiers	410€
---------------------	------

Total général 91.817€

DÉPENSES

Fournitures	680€
Doc-abonnements- cotis. diverses	4.200€
Dons divers - cadeaux	350€
Dons FPGIG divers	50.000€
Dons divers associations	19.200€
Déplacements administrateurs	1.200€
Manifestations extérieures	200€
Manifestations extérieures (14 Juillet)	9.500€
Réceptions (repas bureau + CA)	1.800€
Services bancaires	152€

Sous-total (A) 87.282€

Ristournes comités	2.400€
Autres charges diverses de gestion	135€
Défense des droits	2.000€

Sous-total (B) 4.535€

Total général 91.817€

Vote n° 5

Affectation du résultat 2020

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au compte *Report à nouveau*.

Nota : le compte *Report à nouveau* est un poste de réserves temporaires.

Remarque : si le résultat de l'exercice est une perte, l'assemblée générale peut décider de l'affecter en report à nouveau ou de l'imputer sur des réserves.

Votes n° 7 à 10

MANDATS

DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association :

« L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant douze membres élus pour une durée de trois ans par l'assemblée générale. Ces membres sont rééligibles. Le conseil est renouvelé chaque année par tiers. »

Cette année, le mandat des administrateurs du 3^e tiers arrive à échéance.

Leurs noms figurent sur le bulletin de vote encarté dans ce journal :

- Myriam Algrain
- Bernard Legrand ;
- Bernard Le Ferran ;
- André Toquet.

Décret n° 2021-80 du 27 janvier 2021 modifiant les conditions d'accès au centre de pensionnaires de l'Institution nationale des invalides

L'article R. 621-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Art. R. 621-1.** – Le centre de pensionnaires de l'Institution nationale des invalides accueille à titre temporaire ou permanent, en qualité de pensionnaires, des grands invalides bénéficiaires à titre définitif :

1° Soit d'une pension militaire d'invalidité de taux au moins égal à 85 % et des dispositions de l'article L. 133-1, sans condition d'âge ;

2° Soit d'une pension militaire d'invalidité de taux au moins égal à 85 % et des dispositions de l'article L. 132-1 ou de l'article L. 132-2 et âgés de plus de quarante ans ;

3° Soit d'une pension militaire d'invalidité de taux au moins égal à 100 % et âgés de plus de cinquante ans. »



Le métro de Montréal sur la voie de l'accessibilité universelle

Source : webzine.okeeneea.com

Avec 1,36 million de voyageurs par jour, le métro de Montréal est le premier réseau du Canada et le troisième d'Amérique du Nord derrière New York et Mexico. Entré en service le 14 octobre 1966 et exploité par la **Société de Transport de Montréal (STM)**, le réseau compte 68 stations réparties sur 4 lignes. En 2009, la STM s'est engagée sur la voie de l'accessibilité universelle. Même si le chemin à parcourir reste encore long, de nombreuses initiatives méritent d'être mises en avant. Installation d'ascenseurs, adaptation des infrastructures, formation du personnel, amélioration de l'information voyageur et de la signalétique, modernisation du système de vente de billets, etc. Toutes les étapes du parcours voyageur font l'objet de projets en vue d'améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Puisque le partage des initiatives positives est selon nous un excellent moyen de faire avancer l'accessibilité pour tous, nous vous proposons de visiter le métro de la plus grande ville du Canada : Montréal.

Qui sont les usagers handicapés ou à mobilité réduite dans le métro de Montréal ?

L'accessibilité universelle permet à tous d'accéder à une station de métro, de s'y orienter et de s'y déplacer convenablement afin d'utiliser pleinement l'ensemble des services offerts à la population. L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV) 2010-2011 a permis d'estimer la population vivant avec une limitation d'activités qui découle d'un état, d'une condition ou d'un problème de santé physique ou mentale de longue durée. Les chiffres compilés par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la région de Montréal, permettent d'établir que :

- Près du tiers des 1,6 million de Montréalais de 15 ans et plus ciblés, vivant dans un ménage privé ou institutionnel, ont une incapacité, soit 528.385 personnes. Il s'agit

d'une incapacité légère pour la majorité d'entre eux (67 %);

- Le taux d'incapacité augmente avec l'âge, surtout à partir de 50 ans;
- Les incapacités liées à l'agilité et à la mobilité sont les plus fréquentes.

Cependant, la Société de Transport de Montréal (STM) ne possède pas de statistiques concernant les usagers de son réseau de métro en situation de handicap ou à mobilité réduite. Les seules données connues concernent les personnes qui ont recours au service de transport adapté (TA). 73 % d'entre elles ont une déficience motrice, ce qui montre que ce sont les plus pénalisées dans l'accès au réseau de transport régulier.

L'accès aux stations du métro de Montréal pour les personnes à mobilité réduite

Accéder aux stations de métro depuis la rue reste aujourd'hui une difficulté majeure pour les personnes en situation de handicap moteur. En juillet 2020, Omer Juma, un entrepreneur engagé pour une ville plus inclusive, a lancé le projet « 4 jours-4 lignes », un audit complet de l'accessibilité verticale aux stations du métro de Montréal. Il a parcouru, en 4 jours, les 68 stations et plus de 8.600 marches. Ses résultats, qu'il partage volontiers au grand public, montrent que :

- 76 % des stations (52) ne disposent pas d'ascenseur à au moins une de leurs entrées;

- 47 % (32) d'entre elles ont au moins une entrée sans escalator;

- 26 % (18) d'entre elles ont une entrée avec un escalier doublé d'un escalator montant, mais aucun dans le sens de la descente.

Une seule station sur les 68 du réseau de métro offre la possibilité d'un cheminement continu du niveau supérieur jusqu'au quai en empruntant les escaliers mécaniques. Dans 58 d'entre elles, même si les escaliers mécaniques sont présents, il existe toujours une rupture du cheminement, où les voyageurs doivent franchir des

marches. Enfin, les 9 autres stations ne comportent aucun escalier mécanique.

En 2017, la Cour supérieure avait autorisé un recours collectif de 1 milliard de dollars contre la Société de trans-

port de Montréal (STM), l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal au nom de personnes qui avaient vu leur accès au transport en commun restreint en raison de leur handicap.

Un plan de développement de l'accessibilité universelle pour le métro de Montréal

En vertu de l'article 67 de la Loi canadienne assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la STM a mis en place dès 2007 son premier plan de développement de l'accessibilité universelle. Le 3^e plan pour la période 2016-2020 fixant les objectifs pour 2025 s'articule en 3 volets :

- Consolider l'implantation de l'accessibilité universelle ;
- Accélérer la mise en accessibilité des stations du

métro ;

- Élargir les champs d'intervention de l'accessibilité universelle.

L'équipe dédiée à l'accessibilité universelle évolue au sein de la direction Planification et développement des réseaux. Elle travaille en étroite collaboration avec trois comités : le sous-comité, le comité associatif et le comité technique en accessibilité universelle.

41 stations de métro équipées d'ascenseurs en 2025

À l'origine de la construction du métro en 1966, les ascenseurs n'étaient pas prévus. C'est aujourd'hui un défi de les intégrer en entravant le moins possible le service aux voyageurs. Il est souvent nécessaire d'acquérir de nouveaux terrains, modifier les bâtiments existants, déplacer des équipements. Plusieurs chantiers sont en cours pour atteindre le nombre de 41 stations équipées en 2025. Aujourd'hui, elles sont 16 à être équipées, dont 9 sont totalement accessibles.

Les installations d'ascenseurs sont priorisées en fonction de différents critères, afin d'optimiser le rapport entre le coût et le service rendu. Ces critères sont :

- La complexité technique de l'installation ;
- La répartition géographique des stations équipées afin de desservir équitablement les différents quartiers de Montréal ;
- La catégorie des stations : la priorité va aux stations de correspondance ou terminus ;

- La proximité d'écoles, d'institutions de santé ou de pôles d'échanges ;

- La possibilité de jumeler l'installation d'un ascenseur avec d'autres travaux d'infrastructure.

25 stations supplémentaires seront équipées d'ascenseurs d'ici 2025, dont les 5 nouvelles de la ligne bleue. Par ailleurs, les 26 stations du Réseau Express Métropolitain (REM) qui sera mis en service partiellement à partir de 2022 seront toutes équipées d'ascenseurs et bénéficieront d'une accessibilité universelle totale.

Les ascenseurs sont ouverts à tous les passagers : personnes à mobilité réduite, mais aussi personnes âgées, parents avec enfants en bas âge, passagers chargés de bagages encombrants, etc. Les utilisateurs de fauteuil roulant peuvent solliciter l'aide du personnel pour les utiliser et cheminer dans la station. L'état de service des ascenseurs est accessible en temps réel sur la page d'accueil du site web de la STM.

Des portes-papillon motorisées

Typiques du métro de Montréal, les portes-papillon sont conçues pour limiter l'effet piston et par conséquent les courants d'air liés à la circulation des rames dans les tunnels. Ces portes doubles pivotant sur un axe étaient à l'origine fabriquées entièrement en acier inoxydable, ce qui les rend difficiles à ouvrir pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Des modèles plus légers ont été introduits à partir de 2010. En 2020, 22 stations de métro

étaient équipées de portes-papillon motorisées munies d'un bouton poussoir pour en commander l'ouverture. La STM prévoit de doubler ce nombre d'ici 2025. Un modèle de porte-papillon motorisée élargie a été conçu pour équiper les entrées disposant d'ascenseurs afin de permettre le passage des poussettes et des fauteuils roulants.

Des portes palières pour la sécurité de tous

L'ensemble des quais du métro de Montréal est équipé de bandes podotactiles afin de prévenir le risque de chute, en particulier pour les personnes aveugles ou déficientes visuelles. Les portes palières, aussi appelées façades de quai, sont des portes vitrées installées le long des quais de métro, qui s'ouvrent automatiquement une fois que la rame est à l'arrêt. Déjà présentes sur les réseaux de Paris, Londres ou Tokyo, ces portes palières augmentent la

sécurité des voyageurs en évitant le risque de chute sur les voies. Elles préviennent aussi l'effet *piston*, à savoir le courant d'air causé par le passage rapide du métro en station, qui peut être à l'origine de déséquilibres, voire de chutes chez les passagers attendant sur le quai.

D'ici 2026, des portes palières seront installées sur la ligne orange du métro de Montréal. Les nouvelles stations du REM en seront également toutes équipées.

Des solutions accessibles pour l'achat des titres de transport

Proposer plusieurs options pour l'achat de titres de transport est le meilleur moyen pour que les personnes à besoins spécifiques en trouvent une qui leur convienne. La STM propose à sa clientèle différents moyens d'acquies des titres de transport : depuis son domicile avec un lecteur en ligne, sur son smartphone, auprès des commerçants partenaires, auprès des agents de station, sur les distributeurs automatiques et bornes de rechargement.

Les distributeurs automatiques de titres (DAT) et les bornes de rechargement (BR) sont équipés d'un système de navigation sonore. Le clavier bancaire est muni de repères tactiles et l'écran présente un contraste et une lisibilité améliorés.

D'ici 2025, la STM prévoit de diversifier encore les possibilités d'achat de billets et de faciliter l'accès des points de vente aux personnes handicapées.

L'information voyageur pour tous

Depuis fin 2014, des écrans d'information MétroVision sont installés sur les quais de toutes les stations. Ils informent les voyageurs en temps réel sur les horaires des prochains départs, la météo et l'actualité de la STM. Un nouveau système de sonorisation a été implanté dans les stations pour améliorer l'audibilité des annonces. L'annonce vocale de la prochaine station dans les rames de métro est automatisée. L'actrice Michèle Deslauriers est actuellement la voix du métro de Montréal.

Toute la signalétique du métro a été revue en tenant compte des principes d'accessibilité universelle : contraste visuel, polices de caractères bien lisibles, utilisation de couleurs, symboles et pictogrammes.

La STM mène par ailleurs plusieurs projets visant à mettre l'information voyageur à disposition de sa clientèle sur un maximum de plateformes : web, mobile, papier, téléphone, etc. En plus de l'information sur les horaires, les correspondances et les perturbations du réseau, la STM entend également fournir toute l'information nécessaire à la planification d'un itinéraire tenant compte des besoins spécifiques des voyageurs. L'information en temps réel concernant le fonctionnement des ascenseurs, des escaliers mécaniques et des portes-papillon motorisées devrait être disponible sur l'ensemble des plateformes dans les années à venir.

Des nouvelles rames plus accessibles

L'aménagement des nouvelles voitures de métro AZUR mises en service en 2018 prend en compte les principes d'accessibilité universelle :

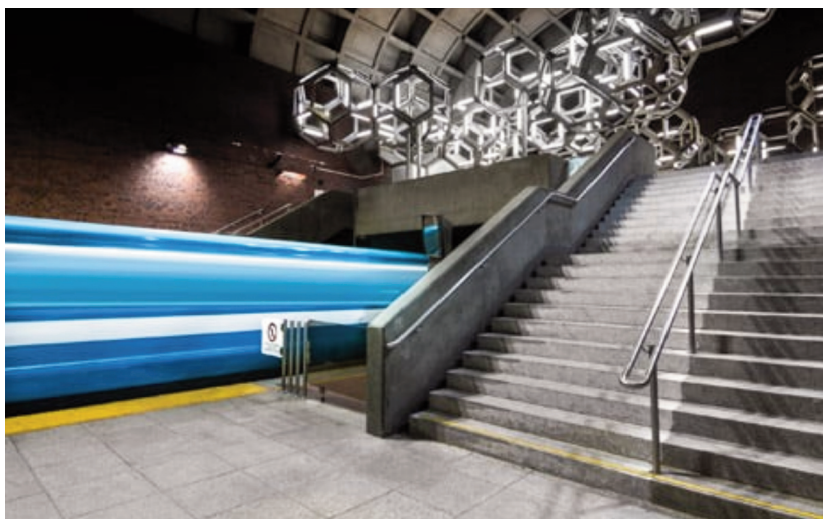
- Contraste des couleurs pour faciliter l'identification des objets ;
- Sièges plus ergonomiques ;
- Suspension ajustable pour s'adapter au niveau des quais,
- Portes plus larges ;
- Espaces réservés aux fauteuils roulants dans chaque voiture ;
- Information visuelle et sonore automatisée indiquant les stations, les correspondances, l'ouverture et la ferme-

ture des portes ;

- Interphone accessible.

Dans les trains MR-73, seule la voiture de tête de chaque ensemble de trois voitures possède un espace réservé aux fauteuils roulants. L'information sonore existe dans toutes les voitures et l'information visuelle des correspondances dans presque toutes.

D'ici 2025, un système d'appel d'urgence accessible à tous devrait être présent dans tous les trains. Les annonces sonores et visuelles feront aussi l'objet d'un travail pour les rendre faciles à comprendre.



Des mesures d'accompagnement pour les personnes handicapées

Les utilisateurs de fauteuil roulant ainsi que les personnes ayant un handicap visuel ou intellectuel peuvent demander à être accompagnées d'un agent de la STM pour faciliter leurs déplacements dans les stations. Dans la plupart des stations, il reste difficile pour une personne se déplaçant en fauteuil roulant de franchir l'écart entre le quai et la rame en autonomie. L'aide d'un agent est alors nécessaire pour déplier la rampe d'accès.

Des agents formés à l'accessibilité universelle

Les programmes de formation du personnel de la STM intègrent des modules consacrés à l'accessibilité universelle, à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées. Les employés sont notamment initiés à la manipulation des équipements d'accessibilité comme les rampes d'accès.

La carte d'accompagnement

Les personnes ayant un handicap visuel ou intellectuel qui éprouvent des difficultés à accéder seules au réseau régulier de la STM peuvent demander une carte d'accompagnement. Celle-ci permet à la personne qui les accompagne de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau.

Les chiens guides d'aveugles ou chiens d'assistance sont bien sûr admis gratuitement dans les stations et à bord des véhicules de transport.

Des ateliers pour apprendre l'utilisation du métro

Afin d'améliorer l'autonomie et la sécurité des voyageurs, les équipes de la STM assurent des ateliers de sensibilisation et de formation à l'utilisation du réseau. Ces ateliers s'adressent à des groupes scolaires, nouveaux arrivants, personnes âgées, personnes handicapées, etc. En 2015, plus de 42.000 personnes avaient assisté à un de ces ateliers. Les personnes ayant un handicap visuel ont également accès aux ateliers dispensés par l'Institut Nazareth et Louis Braille (INLB) ainsi que du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain (RAAMM). Cet apprentissage intégré dans un parcours de réadaptation permet le repérage et la mémorisation des chemins pour une utilisation en autonomie par la suite.

Malgré l'absence de prise en compte de l'accessibilité universelle lors de la construction du métro de Montréal en 1966, il ne fait aucun doute que des efforts considérables sont menés depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, les normes et critères d'accessibilité universelle sont inscrits dans tous les projets de conception et de rénovation du métro. Ceci passe aussi par le rehaussement des quais, des bandes jaunes sur les nez de marche des escaliers, des mains courantes à double hauteur, des appuis ischiatiques, des sièges avec accoudoirs, des bornes d'appel, etc. Une certitude : le métro de Montréal avance bien sur la voie de l'accessibilité universelle !



Nous apprenons avec peine le décès de Gérard Painchault survenu le 31 mars 2021, dont les obsèques se sont déroulés le 7 avril en plein confinement dans sa commune, Saint-Avertin, où il a été inhumé.

Gérard Painchault est né le 9 juillet 1940 à Arpajon (Essonne). À la fin de sa scolarité, après une formation professionnelle, il obtient le CAP d'électricien et d'électronicien, et entre dans le monde du travail.

Le 3 juillet 1961, il commence son service militaire en Algérie, où il est intégré directement à Hussein- Day dans le Génie. Puis, durant 12 mois, il est affecté de Constantine à Bizot en passant par El Milia et Djidjelli. Après une permission d'un mois près de sa famille à Orléans, il retourne en Algérie, à 25 km de Tébessa, près du barrage électrifié. Là, le 9 janvier 1962, victime d'un tir de mortier, il est grièvement blessé, et rapatrié de l'hôpital de Tébessa à celui d'Alger où il est opéré, mais restera paraplégique à vie.

Après une période de rééducation et de réadaptation aux Invalides, il se marie avec Nicole Thomas, kinésithérapeute à l'Institution nationale des Invalides, le 20 octobre 1964. Le couple s'installe à Ciran près de Tours avant de faire construire une maison à Saint-Avertin au sud de la ville.

En 1969, Gérard Painchault intègre un petit groupe de jeunes blessés d'Algérie qui lancent le sport pour handicapés d'Indre-et-Loire / Loir-et-Cher. Trésorier de l'association sportive des handicapés de Touraine durant 12 ans, il en devient le président pendant 8 ans, puis président du comité régional du Centre 17 ans. Président de la section Indre et Loire - Loir-et-Cher des plus grands invalides de guerre, il le restera jusqu'à son décès.

Gérard Painchault était officier de la Légion d'honneur, Médaillé militaire, titulaire de la croix de la Valeur militaire, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

Pensant à l'action qui fut la sienne, tant dans le domaine militaire ou combattant que dans le handisport, nous ne l'oublions pas et nous avons une pensée très forte pour son épouse Nicole et leurs trois enfants Anthony, Sébastien et Chrystelle.

André Auberge

Montants 2020

Membres actifs	: 36€
Membres bienfaiteurs	: 50€
Veuves	: 1€

La cotisation doit être versée au siège national dont le numéro de compte-chèques postal est 020 57 717 46 T (excepté pour nos camarades d'Alsace qui doivent la verser à leur comité).

Mise à jour de la carte

Pour ceux qui désirent mettre à jour leur carte de membre, il est possible de l'adresser au secrétariat national, accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle leur sera retournée après apposition du cachet millésimé.

Dons

Reçu fiscal

Les règles fixées par l'administration fiscale empêchent l'association de délivrer des reçus fiscaux.

En revanche, selon les termes de l'article 200-1a du Code général des impôts: «*Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons au profit de fondations reconnues d'utilité publique.*» En conséquence, si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, adressez votre don à la **Fondation des plus grands invalides de guerre.**

LE GRAND INVALIDE

Organe de la *Fondation des plus grands invalides de guerre*

n° 817 - avril-juin 2021

99^e année

siège: 13, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris

directeur de la publication: André Auberge

rédaeteur en chef: Bernard Le Ferran

relecteurs: Josette Casal - Sophie Le Ferran

imprimeur: Burlet Graphics - 12, rue de Lyon - 94700 Maisons-Alfort

commission paritaire: 0125 A 06338 - 2^e trimestre 2021 - ISSN 1162 - 5031